

## DNCA INVEST

*Société d'investissement à capital variable*

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 125,012

(le « **Fonds** »)

### **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST-FLEX INFLATION**

Luxembourg, le vendredi 16 septembre 2022

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaite vous informer de changements importants relatifs au compartiment du Fonds DNCA INVEST – FLEX INFLATION (le « **Compartiment** »).

**Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (le « Prospectus »).**

Le Conseil d'administration a décidé d'intensifier la communication sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par la Société de gestion du Fonds, compte tenu de la classification du Compartiment comme produit financier tel que défini à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Cette mise à jour implique une modification (i) de l'objectif d'investissement, (ii) de la stratégie d'investissement et (iii) des facteurs de risque spécifiques applicables au Compartiment (les « **Changements** »). Les changements n'impliqueront pas de rééquilibrage du portefeuille du Compartiment ni de coûts de transaction relatifs au marché spécifiques qui seraient liés à un ajustement du portefeuille.

À compter du 18 octobre 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), la politique d'investissement du Compartiment sera donc modifiée comme suit (les changements sont mis en évidence par un soulignement) :

#### **« 3. Politique d'investissement**

*Type de fonds :*

**Obligations indexées sur l'inflation :**

*Objectif d'investissement :*

*Le Compartiment cherche à offrir, sur la période d'investissement recommandée de plus de trois ans, une performance supérieure, nette de tous frais, à celle de l'indice Bloomberg World Govt Inflation Linked Bonds Hedged EUR (Bloomberg ticker : BCIW1E Index). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG).*

*L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire.*

*Stratégie d'investissement :*

Le processus d'investissement est constitué de la combinaison de différentes stratégies dont principalement :

- une stratégie directionnelle visant à optimiser la performance du portefeuille en fonction des anticipations de taux d'intérêt et d'inflation ;
- une stratégie de courbe de taux visant à exploiter les variations des spreads entre les taux longs et les taux courts ;
- une stratégie d'arbitrage entre les obligations à taux fixe et les obligations indexées sur l'inflation pour profiter des variations du différentiel entre les taux nominaux et les taux réels en fonction des perspectives de croissance et d'inflation anticipées ;
- une stratégie internationale dont l'objectif est de tirer profit des opportunités offertes par les marchés obligataires de l'OCDE par le biais d'une exposition aux taux d'intérêt et à l'inflation de ces pays ;
- Le Compartiment peut investir en titres libellés dans toute devise. Toutefois, l'exposition aux devises autres que la devise de base peut être couverte par rapport à la devise de base afin de modérer les risques de change. Plus précisément, les contrats à terme standardisés et de gré à gré peuvent être employés à ces fins. Le risque de change ne représentera pas plus de 10 % de l'actif total du Fonds.

Et accessoirement :

- une stratégie de crédit fondée sur l'utilisation d'obligations émises par le secteur privé. La durée modifiée du Compartiment sera comprise entre 0 et 15 ans, sans aucune restriction sur la durée modifiée des titres individuels du Compartiment.

En outre, conformément au style de gestion décrit ci-dessus, le Compartiment est géré en tenant compte de principes responsables et durables.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.

Le Compartiment prend en compte, au minimum, les objectifs suivants, et procède au reporting de ces indicateurs ESG dans le cadre du suivi et de l'évolution de la performance ESG du portefeuille :

- Environnement : Émissions de GES, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols, etc.
- Social : rémunération, inégalité entre les sexes, santé et sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : corruption et trafic d'influence, évasion fiscale, etc.
- Notation qualité ESG globale.

L'univers d'investissement initial est composé d'obligations d'État émises par des pays membres de l'OCDE, qui intègrent les 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies Cet univers comprend également des obligations d'entreprises et des titres assimilés d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays de l'OCDE, des titres ayant une notation d'au moins BBB- selon Standard & Poor's ou étant considérés comme équivalents par la Société de Gestion en utilisant des critères de notation similaires, et des agences supranationales. L'approche ISR est appliquée aux émetteurs sélectionnés dans l'univers d'investissement initial.

De cet univers d'investissement initial sont exclus les émetteurs ayant des controverses ou des manquements graves aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne. De plus, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusions sectorielles est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la Société de Gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'obligations qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant à la responsabilité d'entreprise, basée sur une analyse extra-financière effectuée par le biais d'un modèle de notation propriétaire (ABA, Above & Beyond Analysis) développé en interne par la Société de gestion. Il existe un risque que les modèles utilisés pour prendre ces décisions d'investissement ne remplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont

été conçus. L'utilisation de l'outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de la Société de gestion ainsi que sur l'approche « best in universe ». Il peut y avoir un biais sectoriel.

Par ailleurs, le Compartiment intègre également les critères ESG concernant les investissements directs, et ce de la définition de l'univers d'investissement jusqu'au reporting de toutes les entreprises du portefeuille.

Le domaine de la Responsabilité d'Entreprise constitue un vivier d'informations extrêmement utile pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce quel que soit leur secteur d'activité.

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décompose en quatre aspects : la responsabilité actionnariale (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.), la responsabilité environnementale (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie du produit ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets, etc.), la responsabilité sociétale et la responsabilité de la société (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des employés, salaires, qualité des produits ou services vendus, etc.) Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Chaque dimension est déclinée en un ensemble de critères, au nombre d'environ 25 au total. Cette analyse approfondie, qui associe recherches qualitatives et quantitatives, permet d'établir une note sur 10.

Par ailleurs, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans la responsabilité d'entreprise et peut affecter la notation.

L'analyse et la notation interne sont basées sur les données factuelles publiées par les entreprises qui peuvent être incomplètes ou inexactes, ainsi que sur un dialogue continu avec les responsables des entreprises.

En ce qui concerne les investissements en obligations d'État : cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière selon 7 dimensions comprenant :

- Gouvernance : État de droit, Respect des libertés, Qualité des institutions et du cadre réglementaire
- Politique : Vie démocratique
- Santé : Démographie et Qualité de vie
- Éducation et formation
- Cohésion sociale : Inégalités, Emploi, Protection sociale
- Climat : risques et politique énergétique
- Écosystèmes : ressources et protection

Tous les investissements dans cette classe d'actifs sont soumis à une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

Le résultat de cette approche ISR est contraignant pour la Société de gestion.

À ce titre, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs et cela implique également de procéder à l'analyse extra-financière sur au moins 90% des titres du Compartiment, à l'exclusion des liquidités, des équivalents de trésorerie, des produits dérivés et des fonds monétaires.

Le processus de sélection des titres repose sur ces trois facteurs :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, en particulier par l'exclusion des émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou exposés à des controverses majeures, et

- la sélection des titres sur la base d'une analyse fondamentale, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements dans des activités écologiquement durables alignées sur la taxonomie. Toutefois, il ne peut être exclu que les investissements sous-jacents du Compartiment puissent accessoirement inclure des investissements visant à avoir un impact positif sur l'environnement en se concentrant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique et qui peuvent être, mais ne sont pas nécessairement, alignés sur la taxonomie. À la date du présent Prospectus, la Société de gestion prévoit que la part des investissements du Compartiment dans des activités durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie (y compris les investissements dans des activités habilitantes et transitionnelles) s'élève à 0 %. Étant donné que les informations ne sont pas encore facilement disponibles dans les déclarations publiques des sociétés émettrices, cette part est calculée en combinant les informations sur l'alignement taxonomique obtenues auprès de ces sociétés émettrices et des fournisseurs tiers. Dès que les données seront plus précises et accessibles, on s'attend à ce que la part d'investissements dans des activités habilitantes et transitionnelles augmente et que le calcul de l'alignement sur le Règlement Taxonomie soit modifié.

Le principe de « ne pas nuire de manière significative » selon le Règlement Taxonomie s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de ce Compartiment qui ne sont pas des activités durables sur le plan environnemental alignées sur la taxonomie ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie.

[...] »

Il est également précisé que l'indice de référence n'a pas vocation à être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Outre les modifications susmentionnées, un facteur de risque spécifique relatif à l'ESG sera ajouté au profil de risque du Compartiment conformément à sa nouvelle politique d'investissement révisée.

Toutes les autres caractéristiques clés du Compartiment resteront inchangées.

Si vous estimez que les Changements ne répondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais, jusqu'au 17 octobre 2022, à 12h00 (heure de Luxembourg).

Les changements exposés dans le présent avis seront inclus dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICl relatifs au Compartiment, qui peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds à l'adresse indiquée ci-dessus.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur la modification du Compartiment.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Le Conseil d'administration  
**DNCA INVEST**

\* \* \*

Le prospectus et les documents « Informations Clés pour l'Investisseur » respectivement la feuille d'information de base pour la Suisse, le règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annuel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant de la SICAV en Suisse.

Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Tél. + 41 22 705 11 78, [www.carnegie-fund-services.ch](http://www.carnegie-fund-services.ch).

Le service de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève.